

Vu l'avis du conseil de faculté du 26/06/2018  
Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du

## Règlement du diplôme de Licence Sciences, Technologies, Santé

Chimie  
Électronique-Énergie électrique-Automatique  
Informatique  
Mathématiques  
Physique  
Sciences de la Terre  
Sciences de la Vie

Le présent règlement fixe les dispositions particulières applicables pour la préparation du diplôme de Licence : Chimie ; Électronique-Energie électrique-automatique ; Informatique ; Mathématiques ; Physique ; Sciences de la Terre ; Sciences de la Vie.

### 1. L'inscription administrative

L'accès à la formation est subordonné à une inscription administrative prise pour chaque année universitaire, selon les modalités fixées par l'université de La Réunion par arrêté portant sur l'organisation des opérations d'admission, de préinscription et d'inscription en formation initiale, formation continue et formation initiale par apprentissage au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Pour cette inscription administrative, doivent être déclarées une adresse permanente et s'il y a lieu, une adresse durant l'année universitaire. Toute correspondance officielle de l'université de La Réunion sera adressée à l'adresse permanente et en conséquence, tout changement de cette adresse durant l'année universitaire doit être signalé [[formulaire de contact DSVE : https://scolarite.univ-reunion.fr/contact/](https://scolarite.univ-reunion.fr/contact/)].

### 2. L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique aux différents enseignements suivis (unités d'enseignement obligatoires, optionnelles ou libres) est effectuée au plus tard avant le début de chaque semestre.

### 3. Organisation de la formation

La formation est organisée en six semestres (S1 à S6) et un parcours. En tant que de besoin, la formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et est dispensée sur site ou à distance ou selon ces deux modes combinés.

Chaque niveau de licence est composé de deux semestres. Chaque semestre est composé d'Unité d'Enseignement (UE). Une UE peut être composée de plusieurs matières.

Le calendrier de la formation est fixé en annexe I et est actualisé pour chaque année universitaire.

La liste des enseignements théoriques, pratiques ou méthodologiques et éventuellement les périodes d'immersion professionnelle (y compris les stages) pour la formation ou pour chacun des parcours est fixée en annexe II.

Les règles de progression dans la formation sont fixées pour le diplôme par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, rappelées en annexes du règlement général des études.

Le nombre d'inscriptions administratives dans le cursus de licence n'est pas limité. Au sein d'un parcours défini de licence, la poursuite des études dans un semestre du niveau immédiatement supérieur est de droit pour tout étudiant qui aurait validé 45 ECTS sur 60 sans compensation de l'année en cours. Cependant, un étudiant ayant validé un seul semestre du niveau licence 1 (L1) et les deux semestres du niveau licence 2 (L2) ne pourra être déclaré AJAC (Ajourné Autorisé à Continuer) et ne pourra pas s'inscrire au niveau licence 3 (L3).

## 4. Contrat pédagogique

Un contrat pédagogique établi avec le responsable de la formation fixe les aménagements particuliers pour le suivi de la formation, dans le cadre des dispositions des articles 8, 9, 10, 11 et 13 du règlement général des études.

La progression est définie par les directeurs pédagogiques des trois années au moyen d'un contrat pédagogique signé par l'étudiant et les enseignants.

## 5. Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle de connaissance de la formation sont fixées en annexe II.

Les modalités de reconnaissance et de valorisation des connaissances et compétences par une unité d'enseignement libre, par un programme d'échange en mobilité internationale et par des activités bénévoles ou professionnelles sont fixées dans le règlement général des études.

Les modalités pratiques de la convocation aux examens et pour l'accès en salle d'examen sont fixées dans le règlement général des études. Aucune convocation individuelle n'est adressée.

Les résultats aux examens sont portés à la connaissance de l'étudiant selon les modalités fixées dans le règlement général des études.

La consultation des copies est fixée dans le calendrier universitaire.

### 5.1. Organisation générale

#### 5.1.1. Evaluation

Sur l'ensemble de la licence, le contrôle des connaissances a lieu **en contrôle terminal, partiel et/ou continu**. Le jury se réunit à l'issue de chaque semestre.

#### *Régime de contrôle des connaissances*

Il existe deux régimes de contrôle de connaissances : le régime **Normal** et le régime **Spécial**.

1°) Pour les étudiants en régime **Normal**, la présence en cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) est obligatoire. Les étudiants relevant du régime de contrôle **Normal** sont notés suivant les modalités de contrôle de connaissances précisées en annexe II.

2°) Pour les étudiants en régime **Spécial**, la présence n'est pas obligatoire en cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP). Les étudiants relevant du régime de contrôle **Spécial** sont notés sur les dernières épreuves selon les modalités précisées en annexe II.

#### *Assiduité*

Sauf aménagement particulier fixé par le contrat pédagogique et dispense d'assiduité rappelée dans le règlement général des études et dont les aménagements sont sollicités (cf. modalités règlement général), la présence aux enseignements et aux évaluations afférentes est obligatoire.

La note zéro est attribuée pour toute absence injustifiée à une évaluation (contrôle continu ou contrôle terminal).

Quel que soit le régime de l'étudiant, les pièces justificatives d'absences devront être adressées par écrit au responsable du TD ou TP et du CM et au service scolarité. **L'absence à une épreuve se justifie au plus tard 48 h après la date de l'épreuve.**

Les étudiants boursiers sont astreints à un contrôle d'assiduité, et doivent se présenter à tous les examens. Au-delà de deux absences non justifiées aux examens (aussi bien aux épreuves continues, partielles et terminales), l'étudiant boursier se verra déclaré non-assidu auprès des organismes attribuant la bourse à savoir CROUS, Conseil Départemental et autre.

Les étudiants autorisés à s'inscrire dans le Collège des Sciences-parcours bi-licences ont obligation d'assister à tous les enseignements des deux licences : CM, TD, TP.

### 5.1.2. Modalités d'une épreuve

Il faut être inscrit à l'Université administrativement et pédagogiquement pour pouvoir se présenter aux examens et les valider.

Chaque UE ou chaque matière doit donner lieu à évaluation. La durée de chaque épreuve ne peut excéder 2 h en L1 et 3 h en L2 et L3. L'évaluation des connaissances consiste en contrôle continu ; en partiel et en contrôle terminal.

Les contrôles continus (CC) peuvent se dérouler en CM, TD ou TP (annexe II). Ils ne feront pas l'objet de convocation de la part de la scolarité vis-à-vis des étudiants et peuvent intervenir de manière inopinée.

Les contrôles partiels et terminaux (CT) se déroulent en dehors des heures prévues pour la maquette. Ils font l'objet de convocation de la part de la scolarité vis-à-vis des étudiants et sont planifiés dans l'emploi du temps.

Les convocations se feront par voie d'affichage et sur le site EDT de l'Université, avec indication de la date, des horaires, du lieu d'examen et si calculatrice et documents autorisés. Le délai entre l'affichage et la date de l'épreuve de l'examen ne pourra en aucun cas être inférieur à 15 jours (sauf cas de force majeure). Le secrétariat pédagogique affiche les listes des étudiants autorisés à composer, pour consultation par les étudiants 15 jours avant la date d'examen. Les étudiants ne figurant pas sur ces listes car non-inscrits pédagogiquement, doivent rapidement régulariser leur situation. **Cet affichage tient lieu de convocation.**

Le calendrier des épreuves est déterminé en début de semestre conformément au calendrier universitaire avec le Directeur de la filière en accord avec l'équipe pédagogique.

Pour l'ensemble des UE ou matières, l'évaluation, que ce soit en CC ou en CT, peut se faire sous trois formes (écrite, orale, pratique). Le document en annexe II précise, pour chaque année de formation, les modalités de contrôle afférentes.

Le document en annexe II précise l'organisation et la réglementation des examens en complément du règlement général validé par les différentes instances de l'Université.

## 5.2. Modalités de validation

### Arrondis et affichage sur les procès-verbaux

Toutes les notes affichées sur les procès-verbaux doivent être arrondies et apparaître avec trois décimales.

Les notes fournies aux centres de traitement de notes doivent être arrondies à trois décimales.

Les notes sur 20 de chaque UE doivent être arrondies à trois décimales.

Les moyennes d'année, calculées à partir de la moyenne sur 20 des notes des Unités d'Enseignement pondérées par leurs coefficients respectifs, doivent être arrondies à trois décimales.

### 5.2.1. Note et résultat d'une matière ou d'une Unité d'Enseignement

#### Note de l'UE

Pour les étudiants qui ne sont pas dispensés d'assiduité en TP et TD, leur note moyenne de matière ou d'UE, est calculée en utilisant toutes les épreuves affectées des coefficients définis dans les modalités de contrôle de connaissances (annexe II).

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, leur note moyenne de matière ou d'UE, est calculée en utilisant toutes les épreuves relevant du régime spécial de contrôle terminal, affectées des coefficients définis dans les modalités de contrôle de connaissances (annexe II).

En cas d'absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI), la note zéro sera prise en compte pour le calcul de la moyenne de la matière ou de l'UE. Dans le cadre d'une absence justifiée, le jury se réserve souverainement le droit de neutraliser la note de l'épreuve concernée dans le calcul de la moyenne de la dite matière ou de l'UE.

### **Résultat de l'UE**

Le résultat d'une UE du diplôme de Licence est :

- « ADMIS » si la note de cette UE est supérieure ou égale à 10/20 ;
- « AJOURNÉ » sinon.

L'admission à une UE implique l'obtention des crédits européens (ECTS) correspondants.

## **5.2.2. Note et résultat d'un semestre du diplôme de Licence du domaine Sciences, Technologies et Santé**

### **Note d'un semestre**

La note sur 20 d'un semestre du diplôme de Licence est la moyenne pondérée des notes des Unités d'Enseignement constitutives du semestre, affectées de leur coefficient défini en Annexe II.

Les étudiants ayant effectué une mobilité dans le cadre d'un programme d'échange international et ayant validé leur contrat d'études bénéficieront d'une bonification de 0,5 point à la moyenne générale de chaque semestre.

### **Résultat d'un semestre**

Le résultat d'un semestre du diplôme de Licence est :

- « ADMIS » si la note de ce semestre est supérieure ou égale à 10/20 ;
- « AJOURNÉ » sinon.

L'admission à un semestre implique l'obtention de 30 crédits européens (ECTS).

## **5.2.3. Note et résultat du niveau Licence 1<sup>ère</sup> année (L1) du diplôme de Licence du domaine Sciences, Technologies et Santé**

### **Note du niveau L1**

La note sur 20 du niveau L1 du diplôme de Licence est la moyenne de la note du semestre 1 et de la note du semestre 2.

### **Résultat du niveau L1**

Le résultat du niveau L1 du diplôme de Licence est :

- « ADMIS » si le résultat du semestre 1 et le résultat du semestre 2 sont tous deux égaux à « ADMIS » ;
- « ADMIS » par compensation si le résultat d'un des deux semestres est ajourné mais que la moyenne de la note du semestre 1 et de la note du semestre 2 est supérieure ou égale à 10/20 ;
- « AJAC » (AJourné mais Autorisé à Continuer en L2) si le total des ECTS obtenus est supérieur à 45/60, pour l'année L1 ;
- « AJOURNÉ » sinon.

L'admission au niveau L1 implique l'obtention de 60 crédits européens (ECTS).

## **5.2.4. Note et résultat du niveau Licence 2<sup>ème</sup> année (L2) du diplôme de Licence du domaine Sciences, Technologies et Santé**

### **Note du niveau L2**

La note sur 20 du niveau L2 du diplôme de Licence est la moyenne de la note du semestre 3 et de la note du semestre 4.

### **Résultat du niveau L2**

Le résultat du niveau L2 du diplôme de Licence est :

- « ADMIS » si le résultat du semestre 3 et le résultat du semestre 4 sont tous deux égaux à « ADMIS » ;
- « ADMIS » par compensation si le résultat d'un des deux semestres est ajourné mais que la moyenne de la note du semestre 3 et de la note du semestre 4 est supérieure ou égale à 10/20 ;
- « AJAC » (AJourné mais Autorisé à Continuer en L3) si le niveau L1 est acquis et la totalité des ECTS obtenus pour l'année de L2 est supérieure ou égale 45/60 ;
- « AJOURNÉ » sinon.

L'admission au niveau L2 implique l'obtention de 60 crédits européens (ECTS).

### 5.2.5. Note et résultat du diplôme intermédiaire de DEUG du domaine Sciences, Technologies et Santé

#### Note du diplôme de DEUG.

La note sur 20 du diplôme de DEUG est la moyenne de la note du niveau L1 et de la note du niveau L2 (semestres 1, 2, 3 et 4).

#### Résultat du diplôme de DEUG

Le résultat du diplôme de DEUG est :

- « ADMIS » si le résultat du niveau L1 et le résultat du niveau L2 sont tous deux égaux à « ADMIS » ;
- « AJOURNÉ » sinon.

L'admission au niveau DEUG implique l'obtention de 120 crédits européens (ECTS).

### 5.2.6. Note et résultat du niveau Licence 3<sup>ème</sup> année (L3) du diplôme de Licence du domaine Sciences, Technologies et Santé

#### Note du niveau L3

La note sur 20 du niveau L3 du diplôme de Licence est la moyenne de la note du semestre 5 et de la note du semestre 6.

#### Résultat du niveau L3

Le résultat du niveau L3 du diplôme de Licence est :

- « ADMIS » si le résultat du semestre 5 et le résultat du semestre 6 sont tous deux égaux à « ADMIS » ;
- « ADMIS » par compensation si le résultat d'un des deux semestres est ajourné mais que la moyenne de la note du semestre 5 et de la note du semestre 6 est supérieure ou égale à 10/20 ;
- « AJOURNÉ » sinon.

L'admission au niveau L3 implique l'obtention de 60 crédits européens (ECTS).

### 5.2.7. Note et résultat du diplôme de Licence du domaine Sciences, Technologies et Santé

#### Note de diplôme

La note sur 20 du diplôme de Licence est la moyenne des notes des trois niveaux L1, L2, L3.

#### Résultat de diplôme

Le résultat du diplôme de Licence est :

- « ADMIS » si le résultat des années L1, L2 et L3 sont tous les trois égaux à « ADMIS » ;
- « AJOURNÉ » sinon.

L'obtention du diplôme de licence implique l'obtention de 180 crédits européens (ECTS).

## 5.3. Points de jury

Les notes suivantes peuvent bénéficier de points de jury :

- note d'UE ;
- note de semestre ;
- note d'année ;
- note de diplôme.

Ceux-ci, notés sur 20, doivent apparaître sur le procès-verbal.

## 5.4. Mentions

Les éléments pédagogiques suivants peuvent être assortis de mention :

- année
- diplôme.

La mention est fonction de la note obtenue pour cet élément pédagogique selon le critère suivant :

- Passable (P) si la note est supérieure ou égale à 10/20 et strictement inférieure à 12/20 ;
- Assez-Bien (AB) si la note est supérieure ou égale à 12/20 et strictement inférieure à 14/20 ;
- Bien (B) si la note est supérieure ou égale à 14/20 et strictement inférieure à 16/20 ;
- Très Bien (TB) si la note est supérieure ou égale à 16/20.

## 5.5. Session de rattrapage

Une deuxième session d'évaluation est organisée pour chaque semestre. Les étudiants ayant une moyenne générale (année) inférieure à 10/20 en première session seront autorisés à se présenter aux épreuves de rattrapage dans les UE qu'ils n'auront pas validées (sauf lorsqu'une UE n'est pas présentée en session 2 se référer à l'annexe II).

Pour être admis à participer à la session de rattrapage (session 2), l'étudiant inscrit en L1, L2 ou L3 devra obligatoirement formuler une demande écrite auprès du service pédagogique. Cette demande devra être transmise 72 h avant le début des épreuves.

La note obtenue en deuxième session est supérieure à la note obtenue à la première session, elle remplace l'ensemble des contrôles écrits et oraux de cette UE. Sinon la note de première session est reportée.

En revanche, les notes de TP seront conservées pour le calcul de la moyenne de l'UE (sauf s'il est clairement indiqué qu'un contrôle de TP existe en session 2 ; se référer à l'annexe II).

## 5.6. Résultats

A l'issue de la délibération, les étudiants ont droit, sur leur demande, à :

- la communication de leurs notes et à la consultation de leurs copies ;
- la délivrance d'une attestation de réussite et d'obtention du diplôme s'ils ont été déclarés admis.

## 6. Fraude et plagiat

Les agissements caractérisant une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu d'un examen sont passibles des sanctions disciplinaires rappelées en annexe du règlement général des études.

Les productions écrites (rapport, mémoire) sont soumises aux mesures de contrôle contre le plagiat, rappelées en annexe du règlement général des études.

### 6.1. Sujets d'examens

Tout enseignant a la responsabilité pédagogique du sujet qu'il donne. Les enseignants précisent sur le texte de l'épreuve les documents ou matériels autorisés (calculatrice, documents de cours...) ainsi que la durée de l'épreuve.

L'enseignant responsable de l'épreuve se doit d'être présent pendant toute la durée de l'épreuve ou, à défaut, d'être joignable.

### 6.2. Déroulement des épreuves

#### 6.2.1. Accès des candidats aux salles d'examen

Conformément au règlement intérieur de l'Université, les candidats doivent présenter leur carte d'étudiant valide pour l'année universitaire en cours ou à défaut sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

**Ils doivent déposer impérativement à l'entrée de la salle ou à l'endroit désigné par les surveillants, tout vêtement encombrant, porte-document, sac, sacoche, valise ou document quelconque. Les téléphones portables ou tout autre appareil électronique et tout dispositif de communication et/ou de stockage d'informations sont strictement interdits. Ils doivent être éteints et déposés avec les affaires personnelles du candidat. La simple détention d'un téléphone portable sur le candidat ou sur la table constitue une tentative de fraude à l'examen.**

**Les éléments d'habillement ne doivent pas masquer un dispositif de communication et/ou de stockage d'informations. En cas de doute, il sera procédé à une vérification.**

Les étudiants doivent composer à la place qui leur a été assignée pour l'épreuve.

L'accès de la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de(s) enveloppe(s) contenant le(s) sujet(s).

Toutefois, le responsable de la salle pourra, à titre exceptionnel, autoriser un candidat retardataire à composer, à condition qu'aucun autre candidat n'ait quitté, même provisoirement, la salle, ni, en cas de lieux multiples, aucune autre salle. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné.

Mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'examen.

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle d'examen avant la fin du quart du temps prévu pour la durée de l'épreuve une fois les sujets distribués, même s'il rend copie blanche.

Une prévention active et continue, avec observations fermes, constitue un moyen efficace de prévention des fraudes.

Le responsable rappelle au début de l'épreuve les consignes relatives à la discipline de l'examen :

- interdiction de communication verbale ou d'échange de tout document écrit après distribution du sujet entre candidats ou avec l'extérieur ;
- interdiction d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve ou d'utiliser des copies d'examen et de feuilles de brouillon qui n'auraient pas été mises à disposition par l'Université au début de l'épreuve. Les surveillants demanderont aux étudiants de déposer les documents dans un endroit désigné par eux ;
- interdiction du copiage, quelles qu'en soient les modalités ;
- interdiction de poursuivre la composition ou d'apporter des corrections sur la copie après la fin de l'épreuve ;
- les copies ne doivent comporter aucun signe distinctif sauf si cela est clairement demandé ;
- les calculatrices sont autorisées seulement si leur usage est confirmé sur la convocation et en tête des sujets ;
- les échanges de calculatrices entre les candidats et les échanges d'informations par l'intermédiaire des calculatrices sont strictement interdits. Un service de prêts de calculatrices de dépannage est disponible auprès de l'accueil de l'UFR entre 48 h avant l'épreuve et le moment de l'épreuve et dans la limite des stocks disponibles.

Le fait de troubler le bon déroulement de l'épreuve peut entraîner l'expulsion de la salle d'examen par la Directrice de la composante ou son représentant. Le candidat est également susceptible d'être traduit devant la section disciplinaire de l'université de La Réunion.

### **6.2.2. Conduite à tenir en cas de fraude**

#### *Par les surveillants*

- prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation de l'étudiant à l'examen. Ne rien mentionner sur la copie de l'étudiant ;
- saisir le ou les documents ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité de faits ;
- dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé) contresigné par les surveillants et par le ou les auteur(s) de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est indiquée sur le procès-verbal.
- porter la fraude à la connaissance de la Directrice de la composante qui demandera au Président de l'Université la saisine de la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université.

#### *Par le jury d'examen*

En cas de suspicion de fraude, la copie de l'étudiant fraudeur est traitée comme celle des autres candidats. Le jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour un autre candidat. Le candidat est admis à participer aux autres épreuves de la session. Il en est de même lorsque la Directrice de la composante décide de saisir le Président de l'Université des cas de fraudes présumées.

Toutefois, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite, ni aucun diplôme ne peuvent être délivrés à l'étudiant avant que la formation du jugement ait statué.

Toute sanction prévue et prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve entraîne pour l'intéressé, la nullité de cet examen. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La note zéro est, dès lors, attribuée à cette épreuve. La juridiction disciplinaire peut aussi décider s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves, ou de la session d'examen, ou du concours et/ou toutes autres sanctions prévues par le règlement intérieur de l'Université.

## 7. Organisation des épreuves

### 7.1. Surveillance

La surveillance des examens de la composante est répartie sur l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences et Technologies conformément à la décision du conseil d'UFR en date du 14/10/2010.

Une convocation est envoyée par le service de la scolarité aux surveillants pour préciser la date, le lieu et la durée de l'épreuve. Le service de la scolarité remet au responsable de la salle : une liste des candidats inscrits à l'épreuve, la démarche à suivre en cas de constatation de fraude et un procès-verbal d'examen.

Les enseignants et les enseignants-chercheurs de la discipline assurent en priorité la surveillance des épreuves de contrôle de connaissances. Toute impossibilité doit être signalée au plus tôt à l'administration de la composante.

Les surveillants sont présents dans la salle d'examen au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve. Ils s'assurent que les conditions de bon déroulement de l'examen sont réunies. Si les conditions ne sont pas réunies, l'épreuve est reportée.

Les surveillants :

- sont informés des conditions particulières d'examen dont bénéficient certains candidats (temps majoré de composition et/ou toute disposition spéciale en faveur des candidats handicapés, ...);
- ont toute autorité pour déterminer la place des étudiants ou procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

Ils vérifient l'identité des candidats au travers de leur carte d'étudiant qui doit être déposée sur la table. En principe, un étudiant ne figurant pas sur la liste n'est pas autorisé à composer, mais la décision est laissée au surveillant responsable de l'épreuve qui prendra en compte les antécédents pouvant expliquer une omission éventuelle. Dans ce cas, l'administration de la composante décidera ultérieurement de la validité de cette décision.

Le candidat doit signer la liste d'émargement. Tout candidat est tenu de rendre sa copie lorsqu'il quitte la salle y compris s'il s'agit d'une copie blanche. Il doit également restituer les copies et/ou les feuilles de brouillon non utilisées.

Afin de constater que tout étudiant rend sa copie, les surveillants pourront demander à chaque étudiant présent de signer la liste d'émargement au moment de rendre sa copie.

### 7.2. Procès-verbal d'examen

A l'issue de l'épreuve, les surveillants doivent obligatoirement :

1. remplir le procès-verbal d'examen sur lequel figurent :
  - le nombre d'étudiants présents, absents et le nombre de copies remises ;
  - les observations ou incidents constatés pendant l'épreuve.
2. remettre au responsable de l'épreuve et/ou à l'administration :
  - le procès-verbal renseigné, signé par les surveillants ;
  - la liste d'appel et d'émargement ;
  - les copies d'examen.

### 7.3. Transmission et traitement des notes

Le responsable de l'UE devra transmettre au service de la scolarité, les notes des contrôles, au plus tard à la date fixée par ce service.

Le service de la scolarité affichera les notes à destination des étudiants en fonction de la date de remise par l'enseignant, soit 48 h après la saisie.

Le report des notes sur le procès-verbal et la délibération du jury sont assurés sous la responsabilité du Président du jury.



## 8. Moyens de communication

Toute correspondance de l'université à l'étudiant est adressée soit par voie postale à son adresse permanente, soit par voie électronique à son adresse électronique hébergée par l'université de La Réunion ([XXXXXXXX@co.univ-reunion.fr](mailto:XXXXXXXX@co.univ-reunion.fr)).

Toute correspondance électronique de l'étudiant à l'université doit être adressée par voie électronique depuis son adresse électronique hébergée par l'université de La Réunion ([XXXXXXXX@co.univ-reunion.fr](mailto:XXXXXXXX@co.univ-reunion.fr)).

Dans le cadre de sa formation, l'étudiant peut utiliser le formulaire de contact disponible sur le lien suivant : [\[lien formulaire de contact de la formation / de l'accueil de la composante\]](#).

Sont exclues de ces dispositions les formalités administratives pour lesquelles l'Université a fixé et indiqué des procédures particulières.

## 9. Publicité

Le présent règlement est porté à la connaissance du public :

- par voie d'affichage : panneaux d'affichage de l'UFR ST (bâtiment S1) ;
- sur le site internet de l'université : [sciences.univ-reunion.fr/Scolarité/Examens/](http://sciences.univ-reunion.fr/Scolarité/Examens/).

## ANNEXE I. Calendrier pédagogique

	Année 1		Année 2		Année 3	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Pré-rentree	23/08/2018		24/08/2018		24/08/2018	
Période d'activités pédagogiques	27/08/ au 09/12/2018	28/01/ au 01/06/2019	27/08/ au 15/12/2018	28/01/ au 01/06/2019	27/08/ au 15/12/2018	28/01/ au 01/06/2019 Excepté L3 ST 21/01/2019
Période de révision						
Retour des notes de contrôle continu	15 jours après date de l'épreuve (sous réserve de gestion)	15 jours après date de l'épreuve (sous réserve de gestion)	15 jours après date de l'épreuve (sous réserve de gestion)	15 jours après date de l'épreuve (sous réserve de gestion)	15 jours après date de l'épreuve (sous réserve de gestion)	15 jours après date de l'épreuve (sous réserve de gestion)
Examens session 1	24/09/ au 16/12/2018	18/02/ au 01/06/2019	27/08/ au 15/12/2018	29/01/ au 06/06/2019	27/08/ au 15/12/2018	29/01/ au 06/06/2019
Examens session 2	11 au 13/06/2019	16 au 15/06/2019	17 au 19/06/2019	20 au 22/06/2019	17 au 19/06/2019	20 au 22/06/2019
Date limite du retour des notes	19/12/2018 session 1 19/06/2019 session 2	05/06/2019 session 1 19/06/2019 session 2	19/12/2018 session 1	06/06/2019 session 1 26/06/2019 session 2	19/12/2018 session 1	06/06/2019 session 1 26/06/2019 session 2
Délibérations	24/01/2019 session 1 21/06/2019 session 2	07/06/2019 session 1 21/06/2019 session 2	25/01/2019 session 1 27 et 28/06/2019 session 2	12/06/2018 session 1 27 et 28/06/2019 session 2	25/01/2019 session 1 27 et 28/06/2019 session 2	13/06/2019 session 1 27 et 28/06/2019 session 2
Publication des résultats	28/01/2019 session 1 21/06/2019 session 2	07/06/2019 session 1 21/06/2019 session 2	28/01/2019 session 1 28/06/2019 session 2	13/06/2019 session 1 28/06/2019 session 2	28/01/2019 session 1 30/06/2019 session 2	14/06/2019 session 1 30/06/2019 session 2
Période de réclamation	Fin consultation copie session 1 19/12/2018 Session 2 19/06/2019	Fin consultation copie session 1 05/06/2019 Session 2 19/06/2019	Fin consultation copie session 1 23/01/2019 Session 2 26/06/2019	Fin consultation copie session 1 06/06/2019 Session 2 26/06/2019	Fin consultation copie session 1 23/01/2019 Session 2 26/06/2019	Fin consultation copie session 1 06/06/2019 Session 2 26/06/2019
Diffusion des relevés de notes	28/01/2019 session 1 21/06/2019 session 2	07/06/2019 session 1 21/06/2019 session 2	28/01/2019 session 1 28/06/2019 session 2	13/06/2019 session 1 28/06/2019 session 2	28/01/2019 session 1 30/06/2019 session 2	14/06/2019 session 1 30/06/2019 session 2

## ANNEXE II. Modalités de contrôle des connaissances

Voir tableaux ci-joints





2015-2020  
SM1SF1 150  
S1SFT 0  
S1SF1  
S1YSF1



Portail Sciences Fondamentales

Semestre 1 2015-2020

Modalités de Contrôle des Connaissances

2018-2019 Licence 1ère année

Régime Normal

CNU	EC	TS	CM	TD	TP	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.		Contrôle Continu Oral : durée/Coef.	Contrôle Continu TP: durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.		Epreuve session 2 durée
							CC11 n°1	CC12 n°2				CC21 n°1	CC31 n°1	
							1h(1)	1h(1)						Pas de session 2
		2		14		14	rapport(2)							Pas de session 2
		2	2	10		12								
		8												
		64-65-67	12	6		18	h45(1,44)	h45(1,44)						Pas de session 2. 2 épreuves organisées pour chaque matière. Est retenue la note max de chaque matière pour le calcul de la moyenne de l'UE
		31		12	6	18	h45(1,44)	h45(1,44)						
		35		6	4	10	h30(0,8)	h30(0,8)						
		27		12	6	18	h45(1,44)	h45(1,44)						
		25-26		12	6	18	h45(1,44)	h45(1,44)						
		-37-62-63	12	6		18	1h(1,44)	1h(1,44)						
		25	6	24	12	36			En TD(1)			1h30(5)		
		30	6	24	12	36	CM/TD(1,5)				1h30(1,5)	1h30(3)		1h30(6)
		UE au choix (6 ecst)												
		65	6	24	12	36	En TD(2)					1h30(4)		1h30(4)
		31	6	24	12	36					1h30(3)	1h30(3)		1h30(6)
		27	6	24	12	36	en CM(1,7)	En TD(1,7)				1h30(2,6)		1h30(6)
		62	6	24	12	36	CM/TD(2)					1h30(4)		1h30(6)
		<b>30</b>	<b>140</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>234</b>								

Régime Normal

CNU	EC	TS	CM	TD	TP	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.		Contrôle Continu Oral : durée/Coef.	Contrôle Continu TP: durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.		Epreuve session 2 durée
							CC11 n°1	CC12 n°2				CC21 n°1	CC31 n°1	
							1h30(1,5)	1h30(1,5)						Pas de session 2
		3		28		28	rapport(2)		1					Pas de session 2
		37-62-63	8	46	20	66						1h30(4)	1h30(4)	1h30(8)
		25	8	46	22	68	CM/TD(1,5)	CM/TD(1,5)				2h(5)		1h30(8)
		UE au choix (8 ecst)												
		66-68	8	46	20	66	En TD(2,5)					1h30(2,5)	1h30(3)	1h30(8)
		31	8	46	20	66	-					1h30(4)	1h30(4)	1h30(8)
		35-26-60	8	46	20	66						1h30(4)	1h30(4)	1h30(8)
		27	8	46	18	64	CM/TD(1,6)	CM/TD(1,6)				1h30(1,6)	1h30(3,2)	1h30(8)
		37-62-63	8	46	20	66	CM/TD(3)					1h30(5)		1h30(8)
		<b>30</b>	<b>322</b>	<b>168</b>	<b>10</b>	<b>238</b>								

S1SF2  
S1YSF2

Semestre 2 2015-2020

SILOSF2

S1AN202 Anglais de presse scientifique : méthode et compré  
S1ET201 Projet professionnel de l'étudiant  
S1PH202 Bases de la physique générale  
S1MA201 Mathématiques

S1BL201 Biologie animale et végétale  
S1CH201 Thermodynamique : chimie des solutions  
S1GE201 Outils pour les Géosciences  
S1IN201 Informatique  
S1PH201 Bases de l'électronique



















2015-2020  
SM2CH1  
S2CH1.O

Chimie

Licence 2ème année

Régime spécial

S2CH3  
S2YCH3

Semestre 3 2015-2020

CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée	
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT21/31 n°1	Ecrit/oral/TP
S2AN303	Anglais scientifique : accentuation+phonétique+express	8881	3		28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)			Pas de session 2
S2ET301	Culture numérique A: organiser sa recherche d'informati	888	2	2	10	12	(2)			rapport (2)		Pas de session 2
S2CH301	Eléments de mathématiques pour chimistes	31	2		20	20	(0,75)			1h30(2)		1h30(2)
S2CH302	Eléments de mécanique quantique	31	2	4	12	16	(1)			1h(2)		1h30(2)
S2CH303	Atomistique et liaisons chimiques	31	2	8	15	23	(0,75)			1h30(2)		1h30(2)
S2CH304	Thermodynamique et électrochimie 1	31	2	4	16	20	en TD(0,75)			2h(2)		1h30(2)
S2CH305	Chimie inorganique 1	32	4	12	28	2	42			1h30(4)		1h30(4)
S2CH306	Cinétique et catalyse	31	3	10	18	28	1h30(1)			1h30(3)		1h30(3)
S2CH307	Chimie analytique 1a : analyse chimique	31	2	2	10	12				1h(2)		1h(2)
S2CH308	TP de chimie expérimentale 1	31	6		60	60		TP(6)				1h(6)
S2CH309	TP de mathématiques & informatique	31	2		18	18					TP-1h30(2)	TP-1h 30(2)
		<b>30</b>	<b>62</b>	<b>109</b>	<b>108</b>	<b>263</b>						

S2CH4  
S2YCH4

Semestre 4 2015-2020

CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée	
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT21/31 n°1	Ecrit/oral/TP
S2AN404	Anglais scientifique : compréhension audiovisuelle + ex	8881	3		28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)			Pas de session 2
S2ET401	Culture numérique B : Produire, traiter, exploiter & diff	888	2	2	18	20	(2)			rapport (2)		Pas de session 2
S2CH401	Thermodynamique et électrochimie 2	31	5	6	37	43	enTD(1)			1h30(5)		1h30(5)
S2CH402	Chimie organique 1 & 2	32	6	14	36	50	EnCM(1)			1h30(6)		1h30(6)
S2CH403	Chimie inorganique 2	31	4	12	23	35	En TD(1,5)			1h30(4)		1h30(4)
S2CH404	Chimie analytique 1b 1b : chromatographies	31	2	4	10	14	En TD(0,5)			1h30(2)		1h30(2)
S2CH405	TP de chimie analytique 1	31	2		20	20				1h(2)		1h(2)
S2CH406	TP de chimie organique L2	32	2		20	20				1h(2)		1h(2)
S2CH407	TP de chimie expérimentale 2	31	4		40	40				Oral 30mn(4)		Oral 30mn(4)
		<b>30</b>	<b>38</b>	<b>124</b>	<b>108</b>	<b>220</b>						





2015-2020  
SM2ST1

Sciences de la Terre

S2ST3  
S2YST3

Semestre 3 2015-2020

S2LOST3

UE Obligatoires

S2AN303	Anglais scientifique : accentuation+phonétique+express
S2ET301	Culture numérique A: organiser sa recherche d'informati
S2BL302	Chimie minérale
S2GE301	Cartographie géologique
S2GE302	Géochimie
S2GE303	Mécanique des structures 1
S2GE304	Physique des roches
S2GE305	Sédimentologie 1
S2GE306	Sédimentologie 2
S2MA301	Mathématiques pour les sciences de la nature

							Régime spécial					
CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Contrôle C dur	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.		Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT12 n°2	Ecrit/oral/TP
8881	3			28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)				Pas de session 2
888	2	2	10		12	(2)				rapport (2)		Pas de session 2
32	3	4	26	0	30					1h30 (3)		1h30(3)
35-36	3		6	24	30					4h (3)		Pas de session 2
35-36	4	8	17	15	40					1h30 (4)		1h30(4)
60	3	4	26	0	30	1h30(1,5)						1h30(3)
35-36	4	2	22	6	30					1h30 (4)		1h30(4)
36	2	3	15	4	22					1h30 (2)		1h30(2)
36	3	3	15	12	30					1h30 (3)		1h30(3)
35/67	3	16	14		30					1h30 (1,5)	1h30 (1,5)	1h30(3)
	<b>30</b>	<b>42</b>	<b>155</b>	<b>89</b>	<b>282</b>							

S2ST4  
S2YST4

Semestre 4 2015-2020

S2LOST4

UE Obligatoires

S2AN404	Anglais scientifique : compréhension audiovisuelle + ex
S2ET401	Culture numérique B : Produire, traiter, exploiter & diff
S2GE401	Géodynamique
S2GE402	Initiation à la géologie de terrain
S2GE403	Pétrologie endogène
S2GE404	Propagation des ondes appliquée aux géosciences
S2GE405	Ressources naturelles
S2GE406	Tectonique
S2GE407	Thermique et thermodynamique
S2MA402	Mathématiques appliquées aux géosciences

							Régime spécial					
CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Contrôle C dur	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.		Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT12 n°2	Ecrit/oral/TP
8881	3			28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)				Pas de session 2
888	2	2	18		20	(2)				rapport (2)		Pas de session 2
35/36	2	4	16		20					1h30(2)		1h30(2)
35-36	3			28	28							Pas de session 2
35	4	5	5	30	40					1h30(4)		1h30(4)
35	3	4	14	12	30	1h(1,5)				1h30(3)		1h30(3)
35	3	2	10	16	28					1h30(3)		1h30(3)
35	3	4	16	0	20	30mn(1)				1h30(3)		1h30(3)
35	3	6	18	0	24	1h30(1,5)						1h30(3)
26	4	4	26	0	30	1h30(2)				1h30(4)		1h30(4)
	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>123</b>	<b>114</b>	<b>268</b>							



2015-2020  
SM2IN1  
S2IN3

**Informatique**

Semestre 3 2015-2020

S2IN3  
S2YIN3

S2LOIN3

*UE Obligatoires*

S2AN303	Anglais scientifique : accentuation+phonétique+express
S2ET301	Culture numérique A: organiser sa recherche d'informati
S2IN301	Architectures & représentations des informations
S2IN302	Bases de données
S2IN303	IHM & programmation évènementielle
S2IN304	Langage C
S2IN305	Probabilités & statistiques
S2IN306	Programmation web 1
S2IN307	Système d'exploitation
S2MA304	Introduction à SAGE

							Régime spécial					
CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée	
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT21/31 n°1	Ecrit/oral/TP
8881	3			28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)				Pas de session 2
888	2	2	10		12	(2)			rapport (2)			Pas de session 2
27	2	8	8	8	24	(1)			E 1h30 (2)			E 1h30(2)
27	5	4	24	20	48	(1)			E 1h30 (5)			E 1h30(5)
27	2	2	12	10	24		Oral(2)					Pas de session 2
27	3	3	13	10	26				E 1h30(3)			E 1h30(3)
25-26	5	16	24	8	48				E 1h30(5)			E 1h30(5)
27	3	2	12	12	26				E 1h30(3)			E 1h30(3)
27	2	2	12	10	24				E 1h(2)			E 1h(2)
25	3			24	24		TP(1)					Pas de session 2
	<b>30</b>	<b>39</b>	<b>115</b>	<b>130</b>	<b>284</b>							

S2IN4  
S2YIN4

Semestre 4 2015-2020

S2LOIN4

*UE Obligatoires*

S2AN404	Anglais scientifique : compréhension audiovisuelle + ex
S2ET401	Culture numérique B : Produire, traiter, exploiter & diff
S2IN401	Algorithmique
S2IN406	JavaScript avancé
S2IN403	Java
S2IN404	Mathématiques pour l'informatique
S2IN405	Graphes & algorithmes
S2PH413	Robotique & capteurs
S2PH414	Systèmes micro-programmés

							Régime spécial					
CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée	
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT21/31 n°1	Ecrit/oral/TP
8881	3			28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)				Pas de session 2
888	2	2	18		20	(2)			rapport (2)			Pas de session 2
27	3	3	15	12	30				E 1h30(3)			E 1h30(3)
27	3	3	15	12	30				E 2h(3)			E1h30(3)
27	4	4	24	20	48				E 2h(4)			E 1h30(4)
27	4	10	20		30	(1)			E 1h30(4)			E 1h30(4)
27	3	2	22		24				E 1h(3)			E 1h30(3)
63	4	4	18	8	30	2h(1)			2h(4)			2h(4)
63	4	4	18	8	30	2h(1)			2h(4)			2h(4)
	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>138</b>	<b>88</b>	<b>270</b>							



2015-2020  
SM2MA1  
S2MALO

**Mathématiques**

S2MA3  
S2YMA3

Semestre 3 2015-2020

S2LOMA3

*UE Obligatoires*

S2AN303 Anglais scientifique : accentuation+phonétique+express  
S2ET301 Culture numérique A: organiser sa recherche d'informat  
S2MA302 Algèbre 3  
S2MA303 Analyse 3  
S2MA304 Introduction à SAGE  
S2MA305 Mathématiques discrètes

							Régime spécial					
CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Con	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT21/31 n°1	Ecrit/oral/TP
8881	3			28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)				Pas de session 2
888	2	2	10		12	(2)					rapport (2)	Pas de session 2
25	8	32	48		80	en TD(2)				1h30(8)		2h00(8)
25	8	32	48		80	en TD(1)				2h(8)		2h00(8)
25	3			24	24			TP(1)				Pas de session 2
25	6	20	30	8	58	en TD(1)				1h30(6)		1h30(6)
	<b>30</b>	<b>86</b>	<b>136</b>	<b>60</b>	<b>282</b>							

S2MA4  
S2YMA4

Semestre 4 2015-2020

S2LOMA4

*UE Obligatoires*

S2AN404 Anglais scientifique : compréhension audiovisuelle + ex  
S2ET401 Culture numérique B : Produire, traiter, exploiter & diff  
S2MA403 Algèbre 4  
S2MA404 Analyse 4  
S2MA405 Probabilités & statistiques  
S2MA406 Techniques d'analyse

							Régime spécial					
CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Con	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT21/31 n°1	Ecrit/oral/TP
8881	3			28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)				Pas de session 2
888	2	2	18		20	(2)					rapport (2)	Pas de session 2
25	7	20	32	8	60	en TD(2)				1h30(7)		1h30(7)
25	7	24	36		60	en TD(2)				2h (7)		2h00(7)
25	7	20	32	8	60	en TD(2)				2h(7)		1h30(7)
25	4	16	26		42	en TD(1)				1h30(4)		1h30(4)
	<b>30</b>	<b>82</b>	<b>144</b>	<b>44</b>	<b>270</b>							



Modalités de Contrôle des Connaissances

2018-2019

Physique

Licence 2ème année

						Régime spécial						
CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Contrôle	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT21/31 n°1	Ecrit/oral/TP
S2AN303	Anglais scientifique : accentuation+phonétique+express	8881	3		28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)			Pas de session 2
S2ET301	Culture numérique A: organiser sa recherche d'informat	888	2	2	10	12	(2)				rapport (2)	Pas de session 2
S2PH307	Activités expérimentales en physique	30-60	4		32	32				1h30 (4)		1h(4)
S2PH308	Outil mathématiques pour la physique	61	4	6	32	38	1h(1)					1h30(4)
S2PH309	Electromagnétisme 1	63	6	6	30	24	2h(1)	2h(6)				1h30(6)
S2PH311	Physique quantique 1	30	5	6	22	24	2h(1)	2h(5)				1h30(5)
S2PH312	Thermodynamique physique	62	6	6	30	24	1h30(1,5)	2h(5)	30mn O(1)			1h30(5)
			<b>30</b>	<b>26</b>	<b>124</b>	<b>132</b>	<b>282</b>					

Semestre 4 2015-2020

						Régime spécial						
CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Contrôle	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT21/31 n°1	Ecrit/oral/TP
S2AN404	Anglais scientifique : compréhension audiovisuelle + ex	8881	3		28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)			Pas de session 2
S2ET401	Culture numérique B : Produire, traiter, exploiter & dif	888	2	2	18	20	(2)				rapport (2)	Pas de session 2
S2PH401	Thermique	62	4	4	16	12	2h(1,5)	2h(4)				1h30(4)
S2PH404	Mécanique des fluides	37	2	4	12	12	2h(1)	2h(2)				1h30(2)
S2PH405	Mécanique du solide	60	4	6	10	24	1h(1)	1h(4)				1h30(4)
S2PH406	Electromagnétisme 2	63	4	4	16	12	2h(1)	2h(4)				1h30(4)
S2PH407	Optique moderne	30	3	6	10	24	2h(1)	2h(3)				1h30(3)
S2PH408	Relativité	30	4	4	16	12	2h(1)	2h(4)				1h30(4)
S2PH410	Stage en entreprise-TER1	37	2		4	4						Pas de session 2
S2PH411	Instrumentations, acquisitions et mesures 1	63	2		16	16	2h(1)	2h(2)				1h(1)
			<b>30</b>	<b>30</b>	<b>98</b>	<b>144</b>	<b>272</b>					





2015-2020  
SM2EE1  
S2EALO



Modalités de Contrôle des Connaissances

2018-2019

Electronique, Energie Electrique & Automatique

Licence 2ème année

							Régime spécial					
CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Contrôle	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT21/31 n°1	Ecrit/oral/TP
S2AN303	Anglais scientifique : accentuation+phonétique+express	8881	3		28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)			Pas de session 2
S2ET301	Culture numérique A: organiser sa recherche d'informat	888	2	2	10	12	(2)				rapport (2)	Pas de session 2
S2PH301	Modélisation des systèmes	62	3	4	26	30	2h(1)			2h (3)		1h30(3)
S2PH302	Introductions aux systèmes asservis linéaires	61-62	3	4	18	8	30	2h(1)		2h (3)		1h30(3)
S2PH303	Circuits & systèmes électroniques	63	4	4	14	12	30	2h(1)		2h (4)		1h30(4)
S2PH304	Systèmes à évènements discrets	63	3	4	14	12	30	2h(1)		2h (3)		1h30(3)
S2PH305	Energie électrique	63	3	4	18	14	36	2h(1)		2h (3)		1h30(3)
S2PH306	Thermodynamique & machines thermiques	62	3	4	14	12	30	2h(0,75)		2h (3)		1h30(3)
S2PH310	Propagation des ondes	63	3	4	14	12	30	2h(1)		2h (3)		1h30(3)
S2IN304	Langage C	27	3	3	13	10	26			E 1h30 (3)		E 1h30(3)
			<b>30</b>	<b>33</b>	<b>141</b>	<b>108</b>	<b>282</b>					

S2EA4  
S2YEA4

S2LOEA4

Semestre 4 2015-2020

UE Obligatoires

							Régime spécial					
CNU	ECTS	CM	TD	TP	Total	Contrôle	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral/TP : durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC11 n°1	CC21 n°1	CP1	CT11 n°1	CT21/31 n°1	Ecrit/oral/TP
S2AN404	Anglais scientifique : compréhension audiovisuelle + ex	8881	3		28	28	2h(1,5)	2h(1,5)	Oral 2h(1,5)			Pas de session 2
S2ET401	Culture numérique B : Produire, traiter, exploiter & dif	888	2	2	18	20	(2)				rapport (2)	Pas de session 2
S2PH415	Algorithmique et programmation graphique (CLAD)	63	3	3	15	12	30			E 1h30(3)		E 1h30(3)
S2PH416	Systèmes embarqués	63	3	3	15	12	30		TP(2)			Pas de session 2
S2PH402	Transfert radiatif de corps opaques	62	4	6	18	16	46	2h(1)		2h(4)		1h30(4)
S2PH403	Transferts thermiques	62	3	7	11	6/12	36	2h(1)		2h(3)		1h30(3)
S2PH412	Environnements de calcul numérique scientifique	62	4	5	23	12	40	2h(1)		2h(4)		Pas de session 2
S2PH413	Robotique & capteurs	63	4	4	18	8	30	2h(1)		2h(4)		1h30(4)
S2PH414	Systèmes micro-programmés	63	4	4	18	8	30	2h(1)		2h(4)		1h30(4)
			<b>30</b>	<b>34</b>	<b>136</b>	<b>114</b>	<b>250</b>					

2015-2020

SM3SVI

S3SVLO

S3SV5

S3YSV5

S3LOSv5

Sciences de la Vie  
Semestre 5 2015-2020

UE Obligatoires

S3AN505 Anglais socio-culturel & universitaire scientifique

S3EP505 Découverte de l'entreprise

S3BL501 Reproduction chez les végétaux

S3BL502 Bio-statistiques

S3BL503 Evolution

S3BL504 Techniques d'étude et de recherche TER

S3BL505 Métazoaires & milieux

S3CH508 Chimie des pollutions environnementales \*

Régime normal

CNU	ECTS	CM	TD	TP/projet	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.		Contrôle Continu Oral : durée/Coef.		Contrôle Continu TP: durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.		Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC12 n°2	CC21 n°1	CC22 n°2	CC31 n°1	CP1	CT11 n°1	CT12 n°2	CT21/CT31	Ecrit
8881	3		24	6	30							1,5		Oral(1,5)	Pas de session 2
8889	2		10	10	20	(1)		(1)							Pas de session 2
66-68	5	19	4	20	43							2h(3)		TP2h(2)(ses1&2)	1h30(3)
26	4	14	12	6	32							2h(2)	2h(2)		1h30(4)
67-68	4	20	13	7	40					(1,5)		1h30 (1,25)	1h30(1,25)		1h30(2,5)
5-66-67-6	4		21	9	30	rapport(2,5)		(1,5)							Pas de session 2
67-68	5	26	0	16	42					(1,5)(ses1&2)		2h(3,5)			1h30(3,5)
32	3	10	8	12	30					(1)		1h(1)	1h(1)		1h(2)
	<b>30</b>	<b>89</b>	<b>92</b>	<b>86</b>	<b>267</b>										

S3SV6

S3YSV6

S3LOSv6

Semestre 6 2015-2020

UE Obligatoires

S3AN66a Anglais pré-professionnel : CV & entretien d'embauche

S3AN66b Anglais pré-professionnel : préparation à la certification

S3BL608 Expérience en milieu professionnel

S3BL601 Ecologies des populations et des communautés

S3BL602 Ethologie

S3BL604 Gènes & éthique

S3BL605 Génétique des populations

S3BL606 Microbiologie : écologie & génétique

S3BL607 Communication cellulaire

Régime normal

CNU	ECTS	CM	TD	TP	projet	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.		Contrôle Continu Oral :	Contrôle Continu TP:	Contrôle Partiel Ecrit :	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.		Contrôle Terminal Oral/TP :	Epreuve session 2 durée
							CC11 n°1	CC12 n°2	CC21 n°1	CC31 n°1	CP1	CT11 n°1	CT12 n°2	CT21/CT31	Ecrit
8881	2		12	6		18						(0,66)		Oral(1,34)	Pas de session 2
8881	1		18			18						(0,5)	(0,5)		Pas de session 2
8883	4			10		10	rapport 2		évaluation par l'entreprise(2)						Pas de session 2
67	8	36	6	14	24	80				(1,5)		2h(3)	2h(3,5)		2h(6,5) rég.spé (8)
67-68	2	6	0	9		15				0,5		1h30(1,5)			1h(1,5) rég.spé(2)
64-67-68	4	14	8	18		40				(1,5)		2h(2,5)			1h30(2,5)sp(4)
67-68	3	20	10			30						2h(2,25)	1h30(0,75)		1h30(3)
65-68	3	16	4	10		30				(1)		1h30(2)			1h30(2)sp(3)
65	3	12	8	10		30				(1,5)		2h(1,25)			1h30(1,5)sp(3)
	<b>30</b>	<b>104</b>	<b>66</b>	<b>83</b>	<b>24</b>	<b>265</b>									

\*Etudiant Bi-licence SV-ST ne suivra pas cette UE, sera saisie les notes de S3CH509

2015-2020

SM3SVI

Sciences de la Vie  
Semestre 5 2015-2020

UE Obligatoires

S3SVLO

S3SV5

S3YSV5

S3LOSv5

S3AN505 Anglais socio-culturel & universitaire scientifique

S3EP505 Découverte de l'entreprise

S3BL501 Reproduction chez les végétaux

S3BL502 Bio-statistiques

S3BL503 Evolution

S3BL504 Techniques d'étude et de recherche TER

S3BL505 Métazoaires & milieux

S3CH508 Chimie des pollutions environnementales \*

Régime spécial													
CNU	ECTS	CM	TD	TP/projet	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral : durée/Coef.	Contrôle Continu TP: durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.		Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC21 n°1	CC31 n°1	CP	CT11 n°1	CT12 n°2	CT21/CT31	Ecrit
8881	3		24	6	30					1,5		Oral(1,5)	Pas de session 2
8889	2		10	10	20	(1)	(1)						Pas de session 2
66-68	5	19	4	20	43					2h(4)		TP2h(1)(ses1&2)	1h30(4)
26	4	14	12	6	32					2h(2)	2h(2)		1h30(4)
67-68	4	20	13	7	40	1h30(4)							1h30(4)
5-66-67-6	4		21	9	30	rapport(2,5)	(1,5)						Pas de session 2
67-68	5	26	0	16	42					2h(5)			1h30(5)
32	3	10	8	12	30					1h(1,5)	1h(1,5)		1h(3)
	<b>30</b>	<b>89</b>	<b>92</b>	<b>86</b>	<b>267</b>								

S3SV6

S3YSV6

Semestre 6 2015-2020

UE Obligatoires

S3LOSv6

S3AN66a Anglais pré-professionnel : CV & entretien d'embauche

S3AN66b Anglais pré-professionnel : préparation à la certification

S3BL608 Expérience en milieu professionnel

S3BL601 Ecologies des populations et des communautés

S3BL602 Ethologie

S3BL604 Gènes & éthique

S3BL605 Génétique des populations

S3BL606 Microbiologie : écologie & génétique

S3BL607 Communication cellulaire

Régime spécial													
CNU	ECTS	CM	TD	TP	projet	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral : durée/Coef.	Contrôle Continu TP: durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.		Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC21 n°1	CC31 n°1	CP	CT11 n°1	CT12 n°2	CT21/CT31	Ecrit
8881	2		12	6						(0,66)		Oral(1,34)	Pas de session 2
8881	1		18								(1)		Pas de session 2
8883	4			10		rapport 2	évaluation par l'entreprise(2)						Pas de session 2
67	8	36	6	14	24					2h(3)	2h(5)		2h(8)
67-68	2	6	0	9						1h30(2)			1h(2)
64-67-68	4	14	8	18						2h(4)			1h30(4)
67-68	3	20	10							2h(2,25)	1h30(0,75)		1h30(3)
65-68	3	16	4	10						1h30(3)			1h30(3)
65	3	12	8	10						2h(3)			1h30(3)
	<b>30</b>	<b>104</b>	<b>66</b>	<b>83</b>	<b>24</b>								

\*Etudiant Bi-licence SV-ST ne suivra pas cette UE, sera saisie les notes de S3CH509



2015-2020

**S3CH5**  
**S3YCH5**
**S3LOCH5**
**Chimie**  
**Semestre 5 2015-2020**
*UE Obligatoires*

S3AN505	Anglais socio-culturel & universitaire scientifique
S3EP505	Découverte de l'entreprise
S3CH501	Chimie organique 3
S3CH502	Chimie inorganique 3
S3CH503	Thermodynamique & électrochimie 3
S3CH504	Liaisons chimiques & spectroscopies
S3CH505	TP de chimie organique L3
S3CH506	TP de chimie inorganique
S3CH507	TP de thermodynamique et électrochimie 2

 Modalités de Contrôle des Connaissances  
 2018-2019

Licence 3ème année

							Régime spécial						
CNU	ECTS	CM	TD	TP/projet	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral : durée/Coef.	Contrôle Continu TP: durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.		Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC21 n°1	CC31 n°1	CP	CT11 n°1	CT12 n°2	CT21/CT31	Ecrit
8881	3		24	6	30					1,5		Oral(1,5)	Pas de session 2
8889	2		10	10	20	(1)	(1)						Pas de session 2
32	4	11	28		41					2h (4)			1h30(4)
32	4	10	23		33					1h30 (4)			1h30(4)
31	4	6	27		33					2h (4)			1h30(4)
31	4	10	21		33					1h30 (4)			1h30(4)
32	3			20	20					1h30(3)			1h30(3)
32	3			20	20			(3)					1h(3)
31	3			20	20					oral 30min(3)			Oral 30mn(3)
	<b>30</b>	<b>37</b>	<b>133</b>	<b>76</b>	<b>250</b>								

**S3CH6**  
**S3YCH6**
**S3LOCH6****Semestre 6 2015-2020***UE Obligatoires*

S3AN66a	is pré-professionnel : CV & entretien d'embauche en a
S3AN66b	Anglais pré-professionnel : préparation à la certificat
S3CH601	Chimie organique 4
S3CH602	Chimie analytique 2
S3CH603	Liaisons chimiques & spectroscopies 2
S3CH604	Chimie inorganique 4
S3CH605	Chimie analytique 3
S3CH606	TP de Chimie analytique 2
S3CH607	TP Atomistique et liaisons chimiques
S3CH608	Projet L3 Chimie
S3CH609	UE récapitulative des notions de chimie : préparation
S3CH610	Découverte pratique du milieu professionnel
S3CH611	Expérience disciplinaire en milieu professionnel ou en laboratoire

							Régime spécial						
CNU	ECTS	CM	TD	TP/projet	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Continu Oral : durée/Coef.	Contrôle Continu TP: durée/Coef.	Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.		Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC21 n°1	CC31 n°1	CP	CT11 n°1	CT12 n°2	CT21/CT31	Ecrit
8881	2		12	6	18					(0,66)		Oral(1,34)	Pas de session 2
8881	1		18		18						(1)		Pas de session 2
32	3	5	30		35					3h(3)			1h30(3)
31	4	12	27		39					2h(4)			1h30(4)
31	2	6	13		19					1h30(2)			1h30(2)
32	2	10	14		24					1h30(2)			1h30(2)
31	2	6	14		20					1h(2)			1h(2)
31-32	3			20	20			(3)					1h(3)
31	3			20	20					E 1h(3)			Pas de session 2
31-32	2			10	10					rapport(2)			Pas de session 2
31-32	2			8	8					Oral 30mn(2)			30mn Oral(2)
31-32	2			10	10					rapport(2)			Pas de session 2
31-32	2			10	10					rapport(2)			Pas de session 2
	<b>30</b>	<b>39</b>	<b>98</b>	<b>128</b>	<b>247</b>								Pas de session 2















Modalités de Contrôle des Connaissances  
2018-2019

Licence 3ème année

Régime normal

2015-2020

S3PH5  
S3YPH5  
S3LOPH5

Physique  
Semestre 5 2015-2020

UE Obligatoires

CNU	ECTS	CM	TD	TP/projet	Total
S3AN505	3		24	6	30
S3EP505	2		10	10	20
S3ET501	2			19	19
S3CET501	1	6			6
S3PH505	3			20	20
S3PH507	4	5	30		35
S3PH509	4	5	15		20
S3PH510	4	5	15	15	35
S3PH511	4	2	28		30
S3PH513	3			30	30
<b>30</b>	<b>23</b>	<b>122</b>	<b>100</b>	<b>245</b>	

CNU	ECTS	CM	TD	TP/projet	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.			Contrôle Continu Oral : durée/Coef.		Contrôle Continu TP: durée/Coef.		Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC12 n°2	CC13 n°3	CC21 n°1	CC22 n°2	CC31 n°1	CC32 n°2	CP1	CT11	CT21/CT31	Ecrit
8881	3		24	6	30									1,5	Oral(1,5)	Pas de session 2
8889	2		10	10	20	(1)			(1)							Pas de session 2
888	2			19	19	rapport(1)			1							Pas de session 2
888	1	6			6	rapport(1)			1							Pas de session 2
62-63	3			20	20	rapport(1)			1							Pas de session 2
61	4	5	30		35	1	(1)		1	1						1h30(4)
60	4	5	15		20	1	(1)			1						1h(2)
63	4	5	15	15	35	1	(1)			1						1h30(3)
30	4	2	28		30	1	(1)		1							1h30(4)
63	3			30	30	1				1						1h30(2)

S3PH6  
S3YPH6

Semestre 6 2015-2020 43

UE Obligatoires

CNU	ECTS	CM	TD	TP/projet	Total
S3AN66a	2		12	6	18
S3AN66b	1		18		18
S3PH607	2	10	10		20
S3PH608	4	5	20	15	40
S3PH609	4	5	20	15	40
S3PH610	4	5	20	15	40
S3PH611	3	5	30		35
S3PH612	3	10	15	5	30
S3PH614	7			5	5
<b>30</b>	<b>40</b>	<b>145</b>	<b>61</b>	<b>240</b>	

CNU	ECTS	CM	TD	TP/projet	Total	Contrôle Continu Ecrit : durée/Coef.			Contrôle Continu Oral : durée/Coef.		Contrôle Continu TP: durée/Coef.		Contrôle Partiel Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Ecrit : durée/Coef.	Contrôle Terminal Oral/TP : durée/Coef.	Epreuve session 2 durée
						CC11 n°1	CC12 n°2	CC13 n°3	CC21 n°1	CC22 n°2	CC31 n°1	CC32 n°2	CP1	CT11	CT21/CT31	Ecrit
8881	2		12	6	18									(0,66)	Oral(1,34)	Pas de session 2
8881	1		18		18									E n°1 (0,5) E n°2 (0,5)		Pas de session 2
37	2	10	10		20	(2)										1h(2)
37-60	4	5	20	15	40	1	(1)			1						1h30(3)
30	4	5	20	15	40	1	(1)			1						1h30(3)
30	4	5	20	15	40	1	(1)	rapport1								1h30(4)
29	3	5	30		35	1	(1)									1h30(3)
29	3	10	15	5	30	1	(1)									1h30(3)
37	7			5	5	rapport(7)										Pas de session 2





